

Groupe de négociation sur les règles

**GROUPE DE NÉGOCIATION SUR LES RÈGLES
SUBVENTIONS À LA PÊCHE**

**RAPPORT DU PRÉSIDENT, S.E. M. SANTIAGO WILLS AU COMITÉ DES
NÉGOCIATIONS COMMERCIALES**

6 décembre 2019

Au début de la réunion informelle du Comité des négociations commerciales vendredi matin, le 6 décembre, j'ai présenté un bref rapport oral sur les travaux menés dans le cadre du Groupe de négociations sur les règles. Le présent rapport écrit est légèrement plus long que le rapport oral car il donne davantage de détails et tient compte des travaux accomplis par le Groupe de négociation sur les règles le 6 décembre, après que j'ai achevé mon rapport oral au CNC.

Comme vous le savez, immédiatement après avoir pris mes fonctions de Président du Groupe de négociation sur les règles le 8 novembre 2019, j'ai engagé des consultations bilatérales avec les Membres intéressés, et j'ai aussi convoqué une réunion informelle ouverte au niveau des Chefs de délégation pour le 15 novembre. L'objectif de cette réunion était de rendre compte des consultations bilatérales que j'avais tenues, de recueillir les vues des Chefs de délégation sur l'état d'avancement actuel des négociations sur les subventions à la pêche et de demander des indications quant à la meilleure façon de faire avancer les négociations.

Après la réunion du 15 novembre, j'ai poursuivi mes consultations, puis j'ai convoqué une autre réunion informelle ouverte au niveau des Chefs de délégation le 28 novembre. À cette réunion, j'ai posé cinq questions de fond dans les domaines de la portée, des exclusions éventuelles, du traitement spécial et différencié et de la façon dont les disciplines relatives aux subventions à la pêche pourraient être incorporées dans le système de l'OMC.

Il ressortait clairement des interventions aux deux réunions au niveau des Chefs de délégation que nous n'allions pas respecter l'échéance de décembre pour conclure les négociations. C'est un sérieux revers. Néanmoins, sur une note positive, les Membres ont vivement exprimé leur volonté de conclure les négociations sur les subventions à la pêche pour la douzième Conférence ministérielle. En outre, ils se sont engagés à mener un programme de travail intensif l'année prochaine, y compris des travaux entre les sessions, et se sont dits favorables à ce que les facilitateurs poursuivent leur tâche, y compris en dialoguant avec les délégations dans divers formats et en faisant des suggestions de texte dans les domaines dans lesquels ils pensaient que cela aiderait à renforcer la convergence.

La série de réunions de décembre du Groupe de négociations sur les règles s'est tenue durant la semaine commençant le 2 décembre, les journées du lundi et du mardi, ainsi que le mercredi matin, étant utilisées pour les réunions bilatérales et les autres réunions organisées par les délégations. Le reste de la semaine a été consacrée à des réunions ouvertes.

Dans ce contexte, ayant achevé la dernière série de réunions de l'année sans avoir respecté l'échéance adoptée par les Ministres du commerce à la CM11, et sur la base de ce qui était ressorti des consultations et des réunions que j'avais tenues, il m'a semblé utile que le Groupe de négociation sur les règles se fasse une idée du point où en étaient les négociations et de ce qu'il restait à faire, et qu'il dispose d'indications pour les prochaines étapes. C'est la raison pour laquelle j'ai donné pour instruction aux facilitateurs d'élaborer des documents de travail, y compris des textes dans les cas où c'était possible, pour examen par le Groupe de négociation à la série de réunions de décembre,

et, pour un examen minutieux dans les capitales pendant la période des vacances. Plus tôt cette semaine, les facilitateurs ont distribué les premiers projets de documents de travail.

Il convient de noter que chacun de ces documents était élaboré sous la responsabilité de chacun des facilitateurs; certains d'entre eux avaient un plus grand niveau de maturité que d'autres et ils différaient en termes de style et d'approche. Bien que ces documents ne remplacent pas les propositions, les délégués ont engagé une discussion constructive sur leur teneur. Il était également encourageant d'entendre que, dans deux domaines, les subventions à la pêche INN et les subventions à la pêche visant des stocks surexploités, les délégués indiquaient qu'ils étaient disposés à dialoguer avec les facilitateurs en utilisant les documents de travail, y compris des éléments textuels, comme point de départ pour des discussions plus ciblées au cours de la nouvelle année.

À la fin de la journée du vendredi 6 décembre, les facilitateurs avaient présenté des versions révisées de leurs documents de travail en salle de réunion. Les rapports révisés des facilitateurs, qui ont été distribués après la série de réunions, figurent dans les documents de séance RD/TN/RL/113/Rev.1, RD/TN/RL/114/Rev.1, RD/TN/RL/115/Rev.1, RD/TN/RL/116/Rev.1, RD/TN/RL/117/Rev.1, RD/TN/RL/118/Rev.1 et RD/TN/RL/119/Rev.1.

Vendredi après-midi, j'ai aussi fourni des renseignements additionnels sur le programme de travail pour la période allant de janvier à juin 2020, sur la base de l'appui que j'ai reçu durant la réunion la plus récente au niveau des Chefs de délégation, à laquelle j'avais présenté les éléments de base du programme. En particulier, le programme inclut des séries de réunions au cours des semaines commençant le 13 janvier, le 3 février, le 2 mars, le 30 mars, le 20 avril et le 11 mai 2020. Les séries de réunions continueront d'être structurées selon une combinaison telle que, durant chaque série, environ la moitié du temps sera consacrée à des réunions bilatérales et en petits groupes organisées par les Membres et le reste à des séances plénières. En outre, les travaux entre les sessions seront plus importants et plus intenses que jusqu'à ce jour, et les facilitateurs continueront d'œuvrer dans leurs domaines de responsabilité. Les facilitateurs et moi-même poursuivrons nos consultations dans divers formats tout en assurant une pleine transparence puisque cela est crucial pour les négociations, et je demanderai aux Chefs de délégation de prendre part à ces activités dans différentes configurations selon qu'il conviendra, en fonction de la manière dont les négociations progressent. Et comme je l'ai indiqué durant la discussion de vendredi après-midi, j'agirai en étroite concertation avec les facilitateurs pour veiller à ce que le processus soit coordonné et que toutes les questions se voient consacrer suffisamment de temps et d'attention, et je garderai aussi à l'esprit les contraintes rencontrées par les petites délégations lors de l'établissement du calendrier des réunions.

Le processus qui se déroule semble prometteur, au vu de l'approbation du programme de travail et de la ferme détermination affichée par toutes les délégations de parvenir à un résultat concret pour la CM12. Bien entendu, le point de savoir si le processus tiendra ses promesses dépend des progrès sur le fond. Je dois dire que, pour quelqu'un qui rejoint les négociations à ce stade, il est assez préoccupant de constater que les progrès dans les documents de travail des facilitateurs depuis le mois de juillet, lorsque le premier ensemble de documents a été distribué, sont relativement modestes. Ces documents ne sont pas encore les textes "récapitulatifs au propre" que le Groupe de négociation avait été chargé d'élaborer avant la pause estivale.

Ce qui est évident, c'est que les Membres s'en tiennent encore à leurs positions bien connues, même à ce stade. C'est peut-être un cliché, et cela a pu être dit à de nombreuses reprises dans le passé, mais il est plus vrai que jamais que tout le monde doit sortir de sa zone de confort. Faire des compromis dans les négociations n'est pas synonyme de défaite – en effet, chacun devra s'écarter des positions existantes parce que c'est la seule manière de trouver un terrain d'entente.

Dans ma déclaration liminaire à la série de réunions de décembre, j'ai dit que, pour engager une négociation fondée sur un texte, la position de chaque délégation devrait devenir très inconfortable. Dans le contexte des négociations, il est bon de ressentir de l'inconfort. Nous en avons fait l'expérience lors des discussions sur les disciplines relatives aux subventions à la pêche INN et aux subventions à la pêche visant les stocks surexploités, lorsque plusieurs Membres ont exprimé leur malaise face à la nécessité d'abandonner leurs positions strictes et rigides. Mais c'est cela, le fait de négocier, et c'est la seule façon d'avancer – les Membres ne peuvent plus s'en tenir à des positions qui leur sont chères, même s'ils les ont défendues pendant des années.

Certains Chefs de délégation ont suggéré de tenir une réunion des hauts fonctionnaires avant Pâques l'année prochaine, ce qui nous laisserait quatre séries de réunions pour nous préparer à cette réunion. Toutefois, sans un niveau de progrès significatif, il n'y aurait aucun sens à réunir de hauts fonctionnaires, et je devrai exercer mon jugement à mesure que les travaux progressent.

De plus, si nous voulons à la fois respecter le mandat énoncé dans la cible 14.6 des ODD, conformément à l'instruction claire que les chefs d'État nous ont donné, et la Décision prise par nos Ministres à la CM11, alors nous sommes tous demandeurs dans ces négociations, ce qui signifie que nous avons tous besoin d'œuvrer collectivement à notre objectif commun d'obtenir un résultat concret. Cela veut dire que les travaux devront s'intensifier dans les mois à venir, et que toutes les délégations devront faire ce que nous sommes censés faire – être flexibles et négociers.

Enfin, je voudrais rappeler que, à la réunion du 28 novembre au niveau des Chefs de délégation, la flexibilité de convoquer d'autres réunions à ce niveau m'a été accordée, dans les configurations et aux moments que je jugerai utiles pour le processus. Alors je voudrais demander aux Chefs de délégation de se tenir prêts, car il se pourrait que je les contacte rapidement.
